REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 11 (onze) décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 5 (cinq) décembre 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BLIN ; BUCHON SCHULTZ,
MM, MEZURE, VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir à M WATTELLE
M HUA donne pouvoir à MME JAQUEMET
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absents :
MM CUIGNET, ALBERT, AOUN, CLERMONT, SUCHET,
Mmes PIRES, HUSSON

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-59 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34,

Vu la délibération n° 2025- 48 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 2 décembre 2025,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs au 11/12/2025 en fonction de l'état des personnels présents et des mouvements de personnels intervenus ou à venir

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, et de supprimer les postes suivants :

- Suite aux avancements de grade :
 Un poste d'attaché

- Suite à la promotion interne :
 Un poste d'adjoint technique ppal 1ère classe

- Suite aux recrutements intervenus sur d'autres grades que ceux initialement prévus
 Un poste de rédacteur,
 Quatre postes de gardiens brigadier,
 Un poste d'adjoint du patrimoine.

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet à la direction des services techniques pour occuper les fonctions de Patrouilleur Voirie, ce poste ayant vocation à être pourvu par un agent fonctionnaire.

PRECISE que le nouveau tableau des effectifs prendra effet à compter du 12/12/2025.

Le Maire

Luc WATTELLE

Luc Wattelle

SEANCE DU 11 DECEMB

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800929-20251211-2025_059-AR

Certifié par Dematis